

Compte rendu de la session d'hiver 2024

Madame, Monsieur,

A l'automne de cette année, le Parlement a envoyé un signal politique clair en faveur du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI) dans le cadre de l'examen du Message FRI 2025-2028. Lors de la session d'hiver 2024, il a confirmé sa volonté par l'adoption du budget 2025 et le plan intégré des tâches et des finances 2026-2028. Les Chambres fédérales ont approuvé des corrections ciblées pour le financement du Domaine des EPF, des hautes écoles suisses et des institutions chargées d'encourager la recherche.

Les actrices et les acteurs du domaine FRI peuvent se réjouir de ce signal politique. Mais ils se préparent d'ores et déjà au prochain défi : le programme d'allègement des finances fédérales annoncé par le Conseil fédéral. Ce plan prévoit des réductions des moyens à hauteur de 500 millions de francs par an dans le domaine FRI. Le Conseil fédéral ouvrira la consultation à la fin janvier 2025.

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles fêtes de fin d'année.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Le Parlement confirme les corrections ciblées pour le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation

Lors de la session d'hiver 2024, les Chambres fédérales ont adopté le budget 2025 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2026-2028 (**24.041**). Elles ont confirmé à cette occasion les corrections décidées en septembre dans le cadre de l'examen du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025 à 2028 (Message FRI 2025-2028). Le Domaine des EPF, les institutions chargées d'encourager la recherche, les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées profiteront de ces augmentations des moyens financiers, dont une partie est compensée. En revanche, les deux Chambres ont accepté de réduire les crédits alloués à la mobilité internationale et les activités de

coopération dans le domaine de la formation et aux bourses pour les étudiant-es étranger-ères en Suisse.

Confirmation des moyens supplémentaires

Malgré la situation financière difficile de la Confédération, les deux Conseils ont suivi les propositions de majorités de leurs Commissions des finances (CdF-E et CdF-N) et ont augmenté le crédit-cadre du Domaine des EPF pour les années 2025 à 2028 de 50 millions de francs au total, soit de 12,5 millions de francs par an. Pour rappel, cette augmentation a été décidée par le Parlement dans le Message FRI 2025-2028 et permet de réduire de moitié une coupe supplémentaire de 100 millions de francs annoncée par le Conseil fédéral en début d'année 2024, afin de permettre au domaine de mieux faire face à la forte croissance du nombre d'étudiant-es et de poursuivre l'initiative lancée dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, la Chambre haute et la Chambre basse ont également confirmé une hausse non compensée de 3,35 millions de francs par an pour le financement des institutions chargées d'encourager la recherche. Cela correspond à une augmentation de 13,4 millions de francs pour la période 2025-2028. Avec ces fonds supplémentaires, le Fonds national suisse et les Académies suisses des sciences peuvent atténuer l'impact de la baisse des financements au début de la période quadriennale qui s'ouvre.

Le Parlement a également approuvé plusieurs hausses entièrement compensées, dans le domaine FRI pour la période 2025 à 2028, réparties de manière égale sur ces années. Ces transferts de moyens, sans incidences sur le budget global, concernent les hautes écoles universitaires ainsi que les hautes écoles cantonales avec une augmentation des contributions de base de 8,1 millions, respectivement de 5,875 millions de francs par an. Cette augmentation des contributions de base est d'une grande importance compte tenu de la forte hausse du nombre d'étudiant-es. De plus, les Chambres fédérales ont décidé une augmentation compensée de 1,125 million de francs par an pour les institutions de recherche d'importance nationale. En revanche, un transfert de moyens en faveur de la formation professionnelle ne s'applique qu'aux années 2026 à 2028 : les subventions forfaitaires aux cantons seront augmentées de 7,8 millions de francs par an.

Coupe dans la mobilité estudiantine

En parallèle, les deux Chambres ont revu à la baisse les dépenses pour la mobilité internationale dans le domaine de la formation, et ce dès 2025. Les crédits alloués à l'agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité Movetia seront réduits de plus de 30 millions de francs pour les années 2025 à 2028. Cette décision accentue les incertitudes relatives à la mobilité estudiantine, alors que la Suisse n'est pas associée au programme européen de formation Erasmus+. De plus, les possibilités de coopération et de mise en réseau des hautes écoles suisses au niveau européen sont réduites.

Lors de la dernière semaine de la session, les deux Chambres ont finalement trouvé un compromis concernant le financement des bourses pour les étudiant-es étranger-ères

en Suisse. Le Conseil national avait d'abord demandé une coupe de 4,79 millions de francs pour l'année 2025, ce qui aurait représenté quasiment une réduction de moitié des crédits alloués à ce poste budgétaire. Le Conseil des Etats souhaitait, pour sa part, renoncer à toute réduction, pour respecter le cadre de financement prévu dans le Message FRI 2025-2028. Finalement, les deux Chambres ont décidé, sur proposition de leur conférence de conciliation, de réduire de seulement 1,5 million de francs le crédit alloué à ces bourses pour l'année 2025.

-  **Procès-verbal du Conseil des Etats du 12 décembre 2024**
-  **Procès-verbal du Conseil national du 16 décembre 2024**
-  **Procès-verbal de la conférence de conciliation du 19 décembre 2024**

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...

-  ... examiné, au Conseil national et au Conseil des Etats, les motions « Rétablir la confiance dans le cadre de la poursuite des relations bilatérales avec l'UE » (**24.3898**; **24.4192**), toutes deux de même teneur. Ces motions chargent le Conseil fédéral de créer les conditions juridiques permettant de dresser un bilan des relations bilatérales sept ans après l'adoption d'un éventuel nouvel accord entre la Suisse et l'UE et de soumettre le maintien de ces accords au référendum facultatif. À la suite de motions d'ordre déposées dans les deux Chambres, les deux interventions ont été attribuées aux commissions compétentes pour examen préalable.
-  ... classé, au Conseil des Etats sur proposition de la CSEC-E, les initiatives cantonales de même teneur de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne « Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse » (**22.313**; **22.318**). Ceci au motif que les exigences des initiatives cantonales sont déjà mises en œuvre en grande partie par le programme d'encouragement en cours DigiSanté. Les initiatives cantonales demandent que la numérisation du système de santé soit accélérée et que les conditions-cadres réglementaires et les incitations soient adaptées dans ce sens. L'affaire passe à la commission compétente du Conseil national.
-  ... adopté, au Conseil national, la prolongation du délai de traitement de l'initiative parlementaire « Méthodes de substitution à l'expérimentation

animale. Davantage de ressources et d'incitations pour la recherche 3R » (21.426), de deux ans jusqu'à la session d'hiver 2026. Une proposition de classer l'initiative, qui vise à accélérer le recours aux méthodes de substitution à l'expérimentation animale, a été rejeté par 123 voix contre 63 et une abstention.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU

➤ **Contingents d'autorisations pour les ressortissants d'États tiers. Lutter contre la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée.**

Interpellation (24.3859) de la conseillère nationale Sarah Wyss (PS).
Déposée le 12 septembre 2024.
Le Conseil fédéral a répondu le 13 novembre 2024.

➤ **Conflit d'intérêts concernant la dissémination expérimentale de blé génétiquement modifié obtenu par la méthode TEgenesis.**

Interpellation (24.3916) de la conseillère nationale Martina Munz (PS).
Déposée le 18 septembre 2024.
Le Conseil fédéral a répondu le 20 novembre 2024.

➤ **Encourager la médecine sexué.**

Interpellation (24.3978) de la conseillère national Rummy Farah (PS).
Déposée le 24 septembre 2024.
Le Conseil fédéral a répondu le 27 novembre 2024.

➤ **La loi sur l'énergie nucléaire favorise-t-elle suffisamment l'innovation?**

Interpellation (24.3981) du conseiller aux Etats Peter Hegglin (Le Centre).
Déposée le 24 septembre 2024.
Le Conseil fédéral a répondu le 20 novembre 2024.

➤ **État des lieux de la réorganisation du domaine des EPF.**

Interpellation (24.4010) de la conseillère nationale Elisabeth Schneider-Schneiter (Le Centre).

Déposée le 25 septembre 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 20 novembre 2024.



Recherche et innovation. Une priorité spécifique au DDPS.

Interpellation (24.3987) de la conseillère nationale Maja Riniker (PLR).

Déposée le 25 septembre 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 20 novembre 2024.



Où se situe la Suisse du point de vue des compétences en matière de données et d'IA?

Interpellation (24.4091) du conseiller national Dominik Bluschy (Centre).

Déposée le 26 septembre 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 27 novembre 2024.



Mise en place en Suisse de systèmes informatiques sûrs face à la menace de l'informatique quantique. Où en est-on?

Interpellation (24.4215) du conseiller national Niklaus-Samuel Gugger (Centre).

Déposée le 27 septembre 2024.

Le Conseil fédéral a répondu le 20 novembre 2024.



Rétablir la confiance dans le cadre de la poursuite des relations bilatérales avec l'UE.

Motion (24.3898) du conseiller national Hans Peter Portmann (PLR).

Déposée le 18 septembre 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 27 novembre 2024.



Rétablir la confiance dans le cadre de la poursuite des relations bilatérales avec l'UE.

Motion (24.4192) du conseiller aux Etats Matthias Michel (PLR).

Déposée le 27 septembre 2024.

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 27 novembre 2024.

➤ Assurer le financement de la recherche clinique indépendante sur le cancer en Suisse.

Interpellation (24.4315) de la Conseillère aux Etats Marianne Binder-Keller (Centre).

Déposée le 9 décembre 2024.

➤ Analyse coût-bénéfice d'une association de la Suisse à Erasmus+ par rapport au programme Movetia

Postulat (24.4345) de la conseillère nationale Katja Christ (PVL).

Déposé le 13 décembre 2024.

➤ Les talents mondiaux sont-ils indésirables ? Conséquences des nouveaux critères de l'examen d'admission de l'EPF.

Interpellation (24.4364) de la conseillère nationale Anna Rosenwasser (PS).

Déposée le 16 décembre 2024.

➤ Comment la Suisse encourage-t-elle la recherche sur la sécurité des produits chimiques ?

Interpellation (24.4417) de la conseillère nationale Nadine Masshardt (PS).

Déposée le 18 décembre 2024.

➤ Domaine des EPF : de nouvelles structures sont-elles vraiment nécessaires ?

Interpellation (24.4443) du conseiller national Christian Wasserfallen (PLR).

Déposée le 18 décembre 2024.

➤ Reconnaissance indirecte des diplômes pour les professions médicales : simplification et accélération.

Motion (24.4409) du conseiller national Christian Lohr (Le Centre).

Déposée le 18 décembre 2024.



Utilisation de Quantum Safe/cryptographie à sécurité quantique à la Confédération.

Interpellation (24.4398) du conseiller national Marcel Dobler (PLR).
Déposée le 18 décembre 2024.



Monitoring national de l'éducation au degré secondaire II.

Postulat (24.4426) de la conseillère nationale Simona Brizzi (PS).
Déposé le 18 décembre 2024.

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Vous êtes inscrit dans notre liste des destinataires avec l'adresse .

Vous ne voulez plus recevoir des informations e-mail? **Effacer votre adresse**

CONTACT

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

20 décembre 2024
